



Prud'hommes : numéro spécial

Harcèlement moral : une condamnation sans appel

Les faits

France 3, entreprise autiste

Atous égards, ce qu'il est convenu d'appeler l'« affaire Kiefer » est une première : jamais un rédacteur en chef adjoint n'avait attaqué sa direction pour harcèlement, jamais cinq organisations syndicales ne s'étaient portées parties civiles aux côtés d'un salarié, jamais surtout France 3 ne s'était vu condamnée pour harcèlement moral.

Durant l'audience, le parcours de Thierry Kiefer a d'abord été évoqué. De sa première collaboration à France 3 en mars 1991 à son arrivée à Strasbourg comme rédacteur en chef adjoint. C'est en septembre 2000, à l'arrivée d'une nouvelle rédactrice en chef au BRI de Strasbourg que commence le cauchemar. Thierry Kiefer, pour son plus grand malheur, fut le premier à faire les frais de la fureur destructrice de sa nouvelle supérieure hiérarchique. Il essuie humiliations, vexations, et insultes : un comportement qualifié par le Conseil des prud'hommes d'atteinte à la dignité humaine (sur Strasbourg, voir encadré p.3). L'avocat de France 3, pour seule défense, parle d'« *analyse subjective* » et d'« *absence de harcèlement* ». En résumé, selon lui, à Strasbourg, il ne s'est rien passé.

Suite page 2

Dans ce numéro :

Pas de dignité humaine à Strasbourg	p 3
Et maintenant ?	p 2
Le pouvoir de détruire	p 4

Editorial

Ressources inhumaines

Ressources inhumaines, c'est le titre de la motion adoptée il y a un an par l'Assemblée générale du SNJ en vue d'alerter la Direction sur l'état inquiétant des relations sociales à France 3. A plusieurs reprises nous avons rencontré la DRH Société pour évoquer des dossiers de plus en plus nombreux de salariés victimes de souffrance au travail, de méthodes humiliantes et vexatoires de la part de leur encadrement, en un mot victimes de harcèlement. Parfois nous avons cru être entendu. Nous avons eu l'espoir d'une intervention rapide et efficace. Et puis rien ne s'est passé.

Dans les rédactions de France 3 en souffrance, des drames humains créés par l'entreprise ont continué de se jouer. Dans ce contexte difficile, le jugement du tribunal des Prud'hommes de Lyon, qui reprend de nombreuses conclusions écrites par le SNJ, représente, pour notre organisation syndicale, un immense espoir.

C'est pourquoi le SNJ demande aujourd'hui à la Direction de France 3, qui à l'instar du nouveau Président met en avant son attachement à un dialogue social de qualité, de se saisir de l'opportunité de ce jugement pour s'interroger sur la gestion actuelle des Ressources Humaines, pour enquêter et régler, dans la transparence et le respect des personnels, ces situations de souffrance et de harcèlement intolérables a fortiori dans une société de service public.

Carole Petit
Secrétaire générale



France 3 entreprise autiste (suite de la une)

Mais c'est bien en raison de cette situation d'humiliation subie à Strasbourg que Thierry Kiefer est fortement prié de solliciter sa mutation. Il accepte un poste à France 3 Sat à Ecully, en posant deux conditions. La direction s'engage sur ces deux conditions : oui, son épouse, assistante de responsable des ressources humaines à France 3 Alsace, retrouvera un poste équivalent à France 3 Lyon ; oui Thierry Kiefer restera provisoirement à Ecully dans l'attente d'une nouvelle affectation.

En dépit des dispositions prises par écrit par le directeur général, l'épouse du rédacteur en chef adjoint n'a jamais retrouvé de poste équivalent à Lyon. France 3, prétendant qu'aucun poste correspondant à ses qualifications ne serait créé, l'a licenciée. Quelques semaines plus tard, le poste qui paraît-il n'existait pas a été mis en consultation en paritaire.

Bilan : France 3 a été condamnée pour licenciement abusif (prud'hommes de Lyon, juillet 2003) ; l'ex-salariée est à ce jour sans emploi et en fin de droits Assedic.

Toutes les tentatives de mobilité de Thierry Kiefer ont échoué, alors que son séjour à France 3 Sat devait durer «un an ou deux. Après avoir fait sa compétence complémentaire de JRI pour mieux revenir au terrain, ses candidatures sur des postes de journalistes « de base » n'ont pas davantage abouti. Sans qu'aucun reproche de nature professionnelle ne soit adressé à Thierry Kiefer.

Sans réponse

La direction formulera une seule proposition, en février 2005 : trois mois à l'essai (!) comme journaliste et sur un poste à la BAV de Mâcon . Une proposition que le Conseil « *dit vexatoire, la période probatoire devant être interprétée soit par une période d'essai, soit par un test de connaissances d'un candidat pour lui permettre d'accéder à un niveau supérieur ; que l'expérience professionnelle et les compétences de M.Kiefer sont reconnues par toutes les personnes ayant travaillé avec lui y compris par sa hiérarchie* ».

Les courriers envoyés à la direction restent pour la plupart sans réponses. Les rares rendez-vous obtenus ne débouchent sur rien .Alors que Thierry Kiefer s'enlise dans une impasse professionnelle, son état de santé se dégrade, sa cellule familiale est gravement perturbée.

La direction de France 3 restera sourde à toutes les sonnettes d'alarme : les attestations médicales, le droit d'alerte déclenché par les élus de France 3 Sat, une pétition de soutien de ses collègues, etc.

La cellule familiale touchée

Cette accumulation d'alertes restées sans réponse et cette absence de réaction de la Direction constituent le fondement de la décision des Prud'homme, qui « *constate une absence de responsabilité et de gestion du personnel de la part de la Société nationale de télévision France 3* », laquelle, poursuivent les conseillers prud'hommaux « *n'a pas respecté le contrat de travail qui les liait (...), n'a pas tenu compte de son état de santé qui a même touché sa cellule familiale.* »

Le Conseil des Prud'hommes en conclut qu'il y a lieu de condamner France 3 à verser à M.Kiefer la somme de 75000 euros à titre de dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

France 3 ne fera pas appel

Et maintenant ?

Chez les Kiefer, le téléphone a sonné jeudi soir, le 13 octobre. Au bout du fil, Geneviève Giard en personne. La Directrice générale a personnellement téléphoné à Thierry Kiefer pour lui annoncer la nouvelle : France 3 ne fera pas appel de la condamnation, qui devient ainsi définitive.

Par ailleurs, le SNJ, dans un courrier du 11 octobre, a demandé rendez-vous à la directrice générale, à la fois pour évoquer l'avenir immédiat de Thierry Kiefer mais aussi pour évoquer les suites à donner à ce jugement, qui soulève des problèmes évoqués depuis longtemps par notre syndicat Geneviève Giard nous a pour l'instant répondu que les attendus du jugement venaient seulement d'être reçus par la chaîne. Le jugement a été transmis au service juridique et à la DRH. « *C'est au vu des éléments qui me seront remis à l'issue de cet examen que je serai en mesure de me faire une opinion sur des faits qui se sont produits bien avant que je prenne la Direction de France 3* » explique la directrice générale, qui ajoute : « *Si cette entrevue s'imposait alors, elle sera organisée en temps utile par la DRH et j'y participerai dans la mesure de ma disponibilité* ».



Strasbourg

Une rédactrice en chef qui « porte atteinte à la dignité humaine » ... selon les Prud'hommes

Le « cas » Strasbourg aura pesé lourd dans la balance prud'homme. En septembre 2000, l'arrivée d'une nouvelle rédactrice en chef à Strasbourg marque le début de la descente aux enfers de Thierry Kiefer.

Résolue à se débarrasser des éléments qui pourraient la gêner, la rédactrice en chef va faire de Thierry Kiefer sa première victime d'une liste qui n'en finira pas de s'allonger *. Ce n'est pas le SNJ qui le dit mais le Conseil des Prud'hommes : « *Attendu que les difficultés ont commencé au cours de l'année 2000 par l'arrivée de son supérieur hiérarchique, Mme Bomeisl, qui a remis en cause le travail effectué par M.Kiefer* ».

Les propos humiliants et les insultes publiques se multiplient : « *crétin, clampin, etc* ». Un courrier adressé par Thierry Kiefer à sa chef de service pour demander des éclaircissements marque la rupture définitive « *Attendu que le 29 septembre 2000, M.Kiefer était de nouveau amené à officialiser une attitude humiliante adoptée par Mme Bomeisl* ».

Et le Conseil de porter l'estocade et de constater que Mme Bomeisl, en sa qualité de supérieur hiérarchique, est en infraction avec l'article 225-14 du Code Pénal : « *Le fait de soumettre une personne en abusant de sa vulnérabilité ou de situation de dépendance à des conditions de travail ou d'hébergement incompatibles avec la dignité humaine est puni* ».

La rédactrice en chef d'un BRI, toujours en exercice, est donc coupable d'avoir porté atteinte à la dignité humaine. Rien de moins.

Sur les demandes formulées par la partie civile (les syndicats), les faits d'armes de la rédactrice en chef ont été longuement évoqués par Maître Ritouet, qui a rappelé « *les nombreux dégâts* » occasionnés et le fait que les syndicats, comme les élus, n'ont eu de cesse de dénoncer pendant plusieurs années ces méthodes brutales et humiliantes. L'argument a porté auprès du Conseil des Prud'hommes qui « *a pris acte des protestations du SNJ auprès de la Direction régionale et de la Direction de France 3 sur le comportement vexatoire et méprisant déclenché par l'arrivée de la nouvelle rédactrice en chef à Strasbourg* ».

France 3 se voit condamnée, car les protestations du personnel à l'époque pas plus qu'aujourd'hui, n'ont été entendues. Mais dans ce domaine, il n'est jamais trop tard.

** Sans citer de noms, on se souviendra de l'ancien redac chef de la Locale en Alsacien mis au placard, le redac chef de la Locale de Strasbourg parti après avoir enduré trois mois d'humiliations, un adjoint intérimaire contraint de partir dans des conditions indignes, un nombre incalculable de CDD virés manu militari dont le nombre de contrats était conditionné par les humeurs versatiles de leur rédactrice en chef. On se souviendra aussi des tentatives de déstabilisation des têtes ayant osé dépassé et protesté, l'absence volontaire et organisée de communication, etc. (la place nous manque, NDLR !) le tout cautionné aveuglément par la direction régionale Alsace.*

Parties civiles

Des conclusions accablantes

Sur les demandes des cinq organisations syndicales, le camouflet est retentissant pour la Direction.

Le Conseil des Prud'hommes relève que « *l'attitude adoptée par la Direction de France 3 à l'égard de Thierry Kiefer est symptomatique d'une gestion portant atteinte à l'intérêt collectif de la profession* ». Les conseillers notent que « *le climat instauré par une gestion de harcèlement moral de la part de France 3 a multiplié l'intervention d'experts extérieurs* ».

Conclusion : France 3 est condamnée à payer à chaque syndicat la somme de 2000€ de dommages et intérêts (plus 500€ pour les frais de procédure) pour « *non-respect de la procédure d'alerte et pour atteinte à l'intérêt collectif de la profession* ».



Interview de l'avocate de T.K et des syndicats

Maître Ritouet :

« Dans cette affaire, il y a eu carence totale de l'employeur »

En quoi cette affaire est-elle atypique ?

« On est pas dans un cas classique de harcèlement d'une personne déterminée qui en harcèle une autre. Ici il s'agit d' une politique, une volonté collective de la part de l'entreprise de gérer les individus et les carrières de telle manière. Le jugement est assez clair sur ce point . Il y a eu « *absence de responsabilité et de gestion du personnel de la part de la Société nationale de télévision France 3* » . C'est une phrase importante : c'est l'entreprise qui est citée et condamnée »

Dans votre plaidoirie, vous avez développé la notion de harcèlement moral de gestion. Le Conseil des prud'hommes ne reprend pas cette formule. Que faut-il entendre par cette notion ?

« Le mot gestion n'apparaît pas, mais sur le fond, les conseillers prud'hommaux ont repris cette notion. En général, dans les affaires de harcèlement, le harceleur est condamné et l'entreprise condamnée pour l'avoir laissé faire. Ici c'est différent: France 3 est coupable d'avoir participé activement au harcèlement. Dans l'affaire Kiefer, il y a eu une série d'agissements individuels condamnables qui auraient pu être réparés à chaque étape si la Direction de France 3 avait réagi. Mais il y a eu, dans le cas Kiefer, carence totale de l'employeur. »

Après un tel jugement, comment réagissent les entreprises condamnées, en général ?

« Le contexte est particulier pour France 3, puisqu'une nouvelle Direction vient d'arriver. Il y a deux possibilités : soit la nouvelle Direction risque de dire « c'est le passé, c'est pas moi » , soit elle décidera de ne pas faire la politique de l'autruche et fera de la prévention du harcèlement une priorité. »

Analyse

Le pouvoir pour détruire

Le pouvoir sans respect c'est de la violence. Une violence sociale qui va jusqu'au harcèlement moral. Mais ce n'est pas, comme on pourrait le croire, un simple concours de circonstance du à des individus isolés. Aujourd'hui dans l'Entreprise, cette violence sociale est organisée et prend toute sa place dans ce qu'on baptise, sans le définir, le management.

Un management brutal qui isole, déstabilise, humilie et finit par détruire. Le tout dans un seul but : rappeler à quiconque aurait pu l'oublier qui a le pouvoir et qui l'exerce.

Un pouvoir pensé comme une finalité et pas comme un moteur. Un pouvoir concentré qui ne sert pas à agir, mais tout simplement une arme pour détruire.

Aujourd'hui dans l'Entreprise les salariés sont des jouets au service d'une seule ambition. Asseoir le pouvoir d'un seul ou d'un groupe.

Alors, quand une tête dépasse, la machine bien huilée se met en route pour viser puis toucher juste. Le gêneur doit perdre toute existence sociale. On l'isole du groupe. On attaque le professionnel pour atteindre l'homme, et une fois la désocialisation opérée il ne reste plus qu'à terminer le travail pour qu'il quitte d'une manière ou d'une autre l'entreprise contre laquelle il aurait osé se rebeller.....C'est ça aujourd'hui la vision de la Ressource Humaine. Ici, ailleurs, partout dans l'Entreprise. Et notre petite société France 3 est entrée depuis plusieurs années dans la famille, faisant des Ressources Humaines une profession au service d'une Direction et uniquement au service de cette Direction, en oubliant purement simplement et volontairement les salariés. Un bras armé au service d'une politique dans laquelle l'humain n'est pas du tout placé au cœur du système.

Le souci c'est que nous aimons les têtes qui dépassent et nous les soutiendrons pour que jamais elles ne tombent.

Le syndicalisme c'est avant tout une affaire de citoyens, tous autant de petits David qui se battront jusqu'au bout, quelque soit le Goliath.